Image not found or type unknown

Non remise de conclusion a date prevue par mon avocat

Par **deogratias**, le **01/03/2013** à **18:57**

Bonjour,

je suis licencié fin aout,j ai fais une saisine au prudhom,apres la conciliation nous devions remettre les conclusions le 1er MArs mon avocat n a RIEN faits .Je me sens demunis voir trahi que dois-je faire? quels sont les conséquences de cet acte et quels sont mes recours sans changer d avocats?

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés